



Rupture de compromis de vente immobilière

Par **stephan_old**, le **07/08/2007** à **14:05**

j'ai signé un compromis de vente avec un acheteur potentiel pour mon appartement en agence immobilière

La personne s'est rétractée au moment de la signature chez le notaire car l'agence n'a pas fourni, lors du compromis de vente, l'expertise énergétique du bien immobilier

je ne touche donc aucune d'indemnité de la part de l'ex-acheteur.

puis je me retourner contre l'agence qui n'a pas fourni les documents?

qui dois je consulter?

merci beaucoup,
Stéphan